

Vos questions / nos réponses

# Indépendance

Par [Profil supprimé](#) Postée le 30/12/2021 18:26

Bonjour , Je suis indépendant aux jeux de paris sportifs depuis plusieurs années , j'ai mis ma situation familiale en difficulté. Comment je peux arrêter de jouer

---

**Mise en ligne le 05/01/2022**

Bonjour,

Nous entendons votre souffrance face à cette dépendance aux paris sportifs qui vous met vous et votre famille en difficulté et nous saluons le courage dont vous faites preuve en osant demander de l'aide. Votre prise de conscience et votre envie d'arrêter sont précieuses et indiquent que vous êtes déjà sur le chemin.

Pour vous aider dans votre demande d'arrêt, sachez qu'il existe sur tout le territoire national des structures d'aide qui pourront vous recevoir de manière non jugeante et bienveillante. Des équipes pluridisciplinaires spécifiquement formées en addictologie (médecins, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux) seront à votre écoute pour mettre en place ce qui sera le plus approprié pour vous , à la fois en terme de soutien psychologique et aussi en terme d'aide à la résolution de difficultés financières.

Ces structures d'aides sont des CSAPA (centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie). l'accueil y est gratuit , confidentiel et sur rendez vous. Vous trouverez ci après 3 adresses de centres de soins qui sont les "référents jeux" dans votre région. N'hésitez pas à les contacter pour prendre renseignements et rendez vous.

Si vous jouez en ligne sur des sites de jeux agréés par l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux) , vous pouvez aussi décider de vous faire interdire de jeux pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement. Nous vous joignons un lien ci après, à partir duquel vous pourrez entreprendre cette démarche si vous le souhaitez.

Si vous souhaitez d'autres adresses ou tout simplement si vous souhaitez échanger plus amplement à propos de votre situation, nos écoutants sont disponibles 7jours sur 7 par tchat depuis notre site internet ou par téléphone au 09 74 75 13 13 de 8h à 2h du matin (appel anonyme et non surtaxé).

Bien cordialement,

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes**

---

### **Csapa des Pays de Morlaix : Consultation de proximité : Landivisiau**

Place Jeanne d'Arc  
Espace Yves Queguiner  
**29400 LANDIVISIAU**

**Tél :** 02 98 62 64 02

**Site web :** [www.ch-morlaix.fr](http://www.ch-morlaix.fr)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 9h-17h00 (sans interruption)

**Accueil du public :** Sur rendez-vous : Mercredi de 11h00 à 18h30

[Voir la fiche détaillée](#)

### **CSAPA du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix**

6 rue Louis Bodélio  
Quartier de St Fiacre  
**29600 PLOURIN LES MORLAIX**

**Tél :** 02 98 62 64 02

**Site web :** [www.ch-morlaix.fr](http://www.ch-morlaix.fr)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 9h-17h00 (sans interruption)

**Accueil du public :** Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Sur rendez-vous pour les jeunes de moins de 25 ans avec/sans entourage.

**Autre :** Le CSAPA comprend deux autres consultations de proximité à Landivisiau et Carhaix Plouguer, pour les personnes éloignées de Morlaix.

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- [demande d'interdiction de jeux](#)